

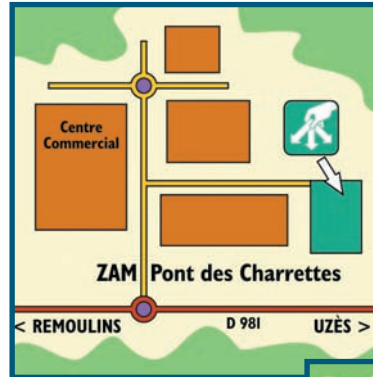
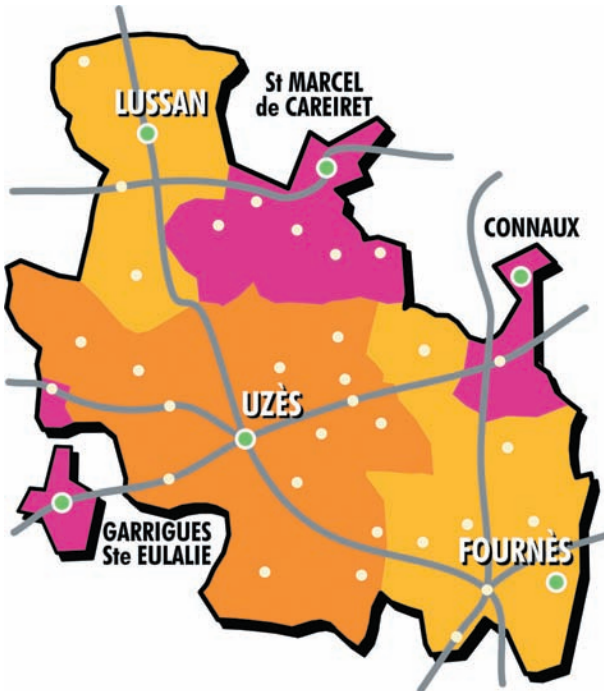
fiche d'inscription

plans d'accès & coordonnées

Cette fiche d'inscription, valable pour un foyer (même nom, même adresse), est à remettre - dûment complétée - à l'agent de déchetterie, accompagnée d'une **photocopie** :

- > d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- > de la carte grise des véhicules utilisés.

Un bon de réservation vous sera remis en échange pour permettre au SICTOMU de créer votre carte. Elle vous sera remise sur présentation de ce bon de réservation et d'une pièce d'identité, dans un délai minimum de 2 semaines à partir de votre inscription.



> **UZÈS**
ZAM Pont des Charrettes
30700 UZÈS - Tél. 04.66.22.32.70
> **Jours d'ouverture**
du lundi au samedi et
le dimanche **matin**
> **Horaires**
8h30-12h00 et 14h00-17h30

> **FOURNÈS**
"La Pale" (à côté pompiers)
30210 FOURNÈS - Tél. 04.66.01.88.04
> **Jours d'ouverture**
lundi, mardi, mercredi, vendredi et
samedi.
> **Horaires**
8h30-12h00 et 14h00-17h30



> **LUSSAN**
Route de Fons-sur-Lussan
30580 LUSSAN - Tél. 04.66.72.73.23
> **Jours d'ouverture**
lundi, mercredi et samedi.
> **Horaires** :
8h30-12h00 et 14h00-17h30



déchetteries intercommunales du SICTOMU

fiche d'inscription & guide d'utilisation



déchets acceptés



BOIS

Broyé, il est recyclé en panneaux de particules.



CARTONS

Pulpés, ils sont recyclés en pâte à papier.



GRAVATS

Broyés, ils sont utilisés comme remblais.



VEGETAUX

Broyés, ils sont valorisés par compostage.



METAUX

Triés et broyés, ils sont fondus.



DECHETS DIVERS

Non valorisables, ils sont enfouis.



VERRE

Il est recyclable à l'infini.



EMBALLAGES

Après tri, chaque matériau est recyclé.



PAPIERS

Pulpés, ils sont recyclés en pâte à papier.



TEXTILES

Après tri, ils sont expédiés dans des pays en voie de développement ou vendus en fripes.



DECHETS ELECTRONIQUES

Chaque composant, après séparation, est valorisé ou incinéré.



CARTOUCHES D'ENCRE

Elles sont remplies et remises en circulation.



BATTERIES

L'acide est traité dans des filières adaptées, le métal valorisé.



PILES

Triées, elles sont détoxiquées et incinérées.



DECHETS TOXIQUES

Selon leur nature, ils sont valorisés dans des filières adaptées.



HUILES USEEES

Elles sont valorisées dans des centres agréés.

conditions d'accès

[Extrait du règlement intérieur]

L'accès à une déchetterie intercommunale du SICTOMU (Fournès, Lussan ou Uzès) est soumis aux règles suivantes :

- > Carte d'accès OBLIGATOIRE et GRATUITE.
- > En cas de perte, vol sans dépôt de plainte ou demande de 2^{ème} carte pour un foyer, carte facturée 7 €.
- > Apports gratuits pour les particuliers limités à 1 m³ par jour et 4 m³ par semaine. Apports EXCEPTIONNELS de 2 m³ en une fois acceptés, sans dépasser la limite de 4m³ par semaine; au-delà les apports sont PAYANTS.
- > Apports des Usagers Non Ménagers payants, dès le 1^{er} dépôt (voir conditions auprès de l'agent de déchetterie).
- > Toute récupération dans les bennes est formellement interdite. En cas de non respect de cette règle de sécurité, le contrevenant pourra être exclu de l'accès à la déchetterie.



STRICTEMENT INTERDITS

- > Pneus
- > Bouteilles de gaz
- > Médicaments
- > Déchets médicaux
- > Ordures ménagères

déchetteries intercommunales du SICTOMU

fiche d'inscription

M. Mme Mlle

Nom Prénom

Adresse

Code Postal Commune

Immatriculations véhicules

Nb de personnes vivant au foyer Années de naissance

Je certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Je m'engage à respecter les conditions d'accès et d'utilisation du service de déchetterie et m'engage à respecter ces conditions (volume gratuit limité, coût de la deuxième carte en cas de perte, de vol ou de 2^{ème} carte pour mon foyer, horaires d'accès, interdiction de descendre dans les bennes).

Je m'engage à signaler au siège du SICTOMU tout changement de situation me concernant (n° immatriculation, adresse).

Je m'engage à restituer la carte au SICTOMU en cas de déménagement.

Date Signature :

N°
 DU DL DF